



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



En partenariat presse avec

PIUSSANCE
HYDRO

Le magazine de
l'hydroélectricité



En association avec

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

 ENERGY
CONNECTIONS



12^e rencontre de L'HYDRO ÉLECTRICITÉ



1. Petite hydroélectricité et flexibilité de productions



Energy Connections : Carte d'identité

Nos activités de conseil :

1. Fourniture d'électricité et de gaz.
 2. Vente de productibles.
 3. Flexibilité : production/consommation/stockage.
-
- Site internet : www.energyconnections.fr
 - Zone de chalandise : France.

Notre offre aux producteurs :

- Groupement de producteurs multi-ENR.
- Consultation des acteurs pertinents pour la mise sur le marché des productibles et des flexibilités.
- Mise en place et suivi de boucles d'Autoconsommation collective.

Références : Nos clients consomment ou produisent environ 1 TWh/an d'électricité toutes filières confondues.



H16CR : Fonctionnement du CR 2 contrats de vente d'électricité

Contrat de complément de rém.

Contrepartie : Acheteur obligé

- L'acheteur obligé paie chaque mois la différence entre le tarif de soutien (+ une prime de gestion) et le M0 publié par la CRE.

Contrat au marché

Contrepartie : Agrégateur

- L'agréinateur paie la formule de votre choix : prix fixe, prix SPOT, M0, etc.
- Si l'objectif est de sécuriser le BP, il est recommandé de choisir une formule en M0.
- Ainsi, le total des recettes est égal à Prix de soutien + Prime de gestion (2 €/MWh) – Frais de l'agréinateur.

Contrat de flexibilité

- Voir ci-après.



H16CR : Fonctionnement du CR Il est risqué de fixer un prix agrégateur.

Hypothèses :

- Contrat H16CR signé avec EDF OA à un tarif monocomposante de 171 €/MWh incluant la prime de gestion.
- Contrat marché signé avec un agrégateur à M0 – 1 €/MWh ou à prix fixe = 70 €/MWh.
- Production mensuelle = 100 MWh.

Contrat au M0		Cas 1 : Septembre 2025	Cas 2 : Août 2022
M0	€/MWh	38,07	492,49
Paiement EDF OA	€	13 293	-
Paiement Agrég.	€	3 707	49 149
Total	€	17 000	17 000

Contrat à Prix fixe		Cas 1 : Septembre 2025	Cas 2 : Août 2022
M0	€/MWh	38,07	492,49
Paiement EDF OA	€	13 293	-
Paiement Agrég.	€	7 000	7 000
Total	€	20 293	-
			25 149

- Si le contrat agrégateur est au M0, le prix net de valorisation est constant.

→ Le producteur n'est pas exposé au marché.

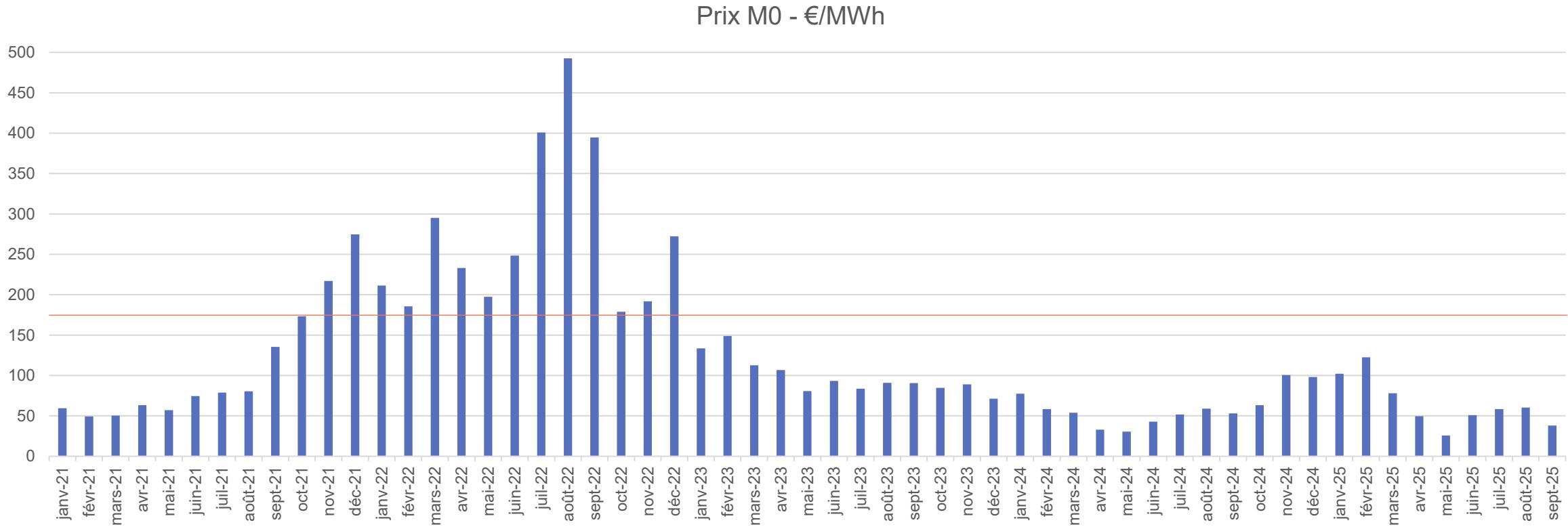
- Si le contrat agrégateur est à prix fixe, le prix net peut parfois être plus élevé (cas 1) mais aussi plus bas voire négatif (cas 2).

→ Le producteur s'expose aux variations du marché.



H16CR : Fonctionnement du CR

Historique des prix M0





H16CR : Fonctionnement du CR Quand activer les contrats AO et Agrégateur

Contrat en complément de rém.

Contrepartie : Acheteur obligé

- Cela est précisé sur le site EDF OA.

Contrat au marché

Contrepartie : Agrégateur

- Il convient d'organiser la contractualisation avec un agrégateur au minimum 3 mois avant la date de mise en service.
- Energy Connections oriente les producteurs vers les acteurs les mieux-disants.



H16CR : Fonctionnement du CR

Prix négatifs : que faire pour toucher la prime de compensation

Voici notre interprétation qui résulte de la lecture de l'Article 175 de la loi de finances 2025 et de l'arrêté du 8 septembre 2025.

Nécessité de réduire la production	Spot horaire < -0,1	[-0,1 ; 0[> Ou = 0
Toutes les enchères intraday < 0	Prime perçue** ssi prod* < 10% Pmax, Pas de CR	Prime perçue** avec ou sans production, Pas de CR	RAS
Une enchère intraday au moins > 0	Prime perçue** avec ou sans production, Pas de CR	Prime perçue** avec ou sans production, Pas de CR	RAS

*La puissance qui fait foi est la puissance moyenne de la période d'arrêt après exclusion du premier et dernier pas 5'.

Tolérance de 10% pour l'hydro et les cogénérations, 1% pour les autres filières.

**Franchise de 70 heures de prix négatif par année calendaire avant de bénéficier de la prime de compensation.



Nouveau : La flexibilité de production au service du réseau

L'arrêté du 8 septembre 2025 autorise désormais les sites en obligation d'achat ou en CR à valoriser leur flexibilité au service du réseau.

Pas de manque à gagner : Les volumes effacés dans ce cadre sont quand même rémunérés par l'acheteur.

Des recettes additionnelles : Ce service rendu au réseau permet de percevoir des nouvelles recettes.



En résumé :

La flexibilité de production permet de percevoir des compensations voire des recettes additionnelles :

- Sites en CR et au marché : en arrêtant les installations lors des prix négatifs.
- Tous les sites : en apportant un service d'équilibrage du réseau.

La mise en œuvre de cette flexibilité implique :

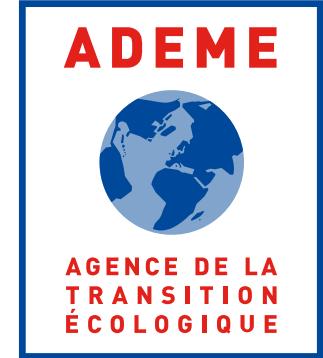
- Une disponibilité de l'exploitant ou, quand c'est possible, un pilotage automatique des installations.
- La réception de signaux marché : signal prix ou ordre d'activation.

Dans un premier temps, seules les installations les plus importantes ou les plus modernes vont devenir flexibles.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI !

